

Compte rendu Conseil d'administration du 28 novembre 2022

Point n°	Ordre du jour	N° de page
1	Approbation du dernier compte rendu	1
2	Diagnostic CTG-ABS	1
3	Aides - Culture- Enfance Jeunesse - Mesure de protection temporaire	2
4	Questions et informations diverses	4

Annexe 1 : compte rendu commission du 20 juin 2022

Annexe 2 : Dotations Pass 2022

Annexe 3 : propositions de 2 visuels Pass 2023

■ ETAT DES PRESENCES

Etaient présents tous les 17 membres en exercice, à l'exception de : Eddie Facque, Annick Boullard ayant donné pouvoir à madame Martine Douay, Daniel Cavé, Nathalie Vasseur, Chantal Désenclos.

Présents : 12

Votants : 13

Monsieur Mongne Jean Paul a été désigné secrétaire de séance

1/ Approbation du dernier compte rendu du 20/06/2022

Considérant la tenue du dernier conseil d'Administration 2022 et la lecture de son compte rendu (Cf. Annexe),

➤ **Après en avoir délibéré l'assemblée délibérante décide à l'unanimité, d'approuver le compte rendu du dernier CIAS du 20 juin 2022, par 13 voix pour, 0 voix contre, et 0 vote abstention.**

2/ Diagnostic CTG/ABS

La phase 1 du diagnostic est terminée. Pour rappel, elle se composait de 3 étapes :

1. Etat des lieux
2. Rencontres des acteurs professionnels du territoire
3. Tables rondes des 28 maires

Sa retranscription auprès du comité de pilotage (composé des 5 membres du CIAS, du vice-président en charge de la commission Enfance Jeunesse, du représentant de la CAF de Seine Maritime et de 4 techniciens de la CCVS) a eu lieu le jeudi 17 novembre.

La présentation n'a pas pu faire ressortir le comparatif demandé sur les équipements du territoire différents entre les communes de la Seine Maritime et les communes de la Somme. Un focus supplémentaire a été demandé au cabinet. Il devrait parvenir rapidement.

La phase 1 du diagnostic est cependant terminée. La prochaine phase sera de mettre en place des groupes de réflexion (tables rondes élus, agents et partenaires) pour élaborer des préconisations et pistes d'actions. Le comité de pilotage du diagnostic se réunira en janvier 2023 pour travailler sur les deux axes de travail à développer dans la phase 2 du diagnostic.

- Un point relatif à cette présentation du diagnostic ABS/CTG a été proposé à l'assemblée délibérante.

3/Aides du CIAS

- Pass culturel « Sortir dans les 28 ! » :

Bilan 2022 pour les bénéficiaires du dispositif

643 chèques culturels 2022 ont été distribués à ce jour, par l'intermédiaire des communes et de leur CCAS. **140 pass** ont été offerts aux usagers par ateliers suivants :

- Rayon de soleil-porteur de l'association Sans guillemet- Atelier de lutte contre l'illettrisme ». 17 personnes Contact pris auprès de Bruno Routier.
- O2S-porté par Deborah Quenu- Ateliers « Bien vieillir, Ma retraite en mouvement et Alimentation plaisir à tout âge » 80 personnes
- Epicerie Solidaire « porté par Eric Senecal du centre social l'Ancrage (don des CCAS d'Eu et du Tréport qui ont décliné la 3^e dotation). 43 personnes

Il est convenu que les associations caritatives des 28 communes et les centres sociaux pourront bénéficier des 357 pass 2022 restant pour les familles de plus de 3 enfants, familles monoparentales et personnes âgées au-delà des critères de ressource.

Il n'a pas été retenu de les offrir aux aides à domicile et assistantes maternelles des 28 communes puisque ces personnes sont salariées. Au regard de l'équité du territoire, une distribution via les écoles n'est pas non plus envisageable.

Bilan 2022 pour les partenaires culturels du dispositif

Hormis un conventionnement avec les heures musicales et l'école de musique municipale d'Eu, il n'y a pas eu de nouveaux conventionnements culturels depuis la mise en place du dispositif. Des contacts sont pris avec des associations mais celles-ci ne donnent pas suite.

Les facturations, connues à ce jour et déposées sur Chorus pro sont les suivantes :

	Nombre de Tickets facturés au CIAS	Valeur marchande des tickets
Cinéma Joa Casino au Tréport	156	780€
Cinéma Louis Philippe à Mers les bains	242	1210€
Théâtre des Charmes d'Eu	12	60€
Festival murmure du son-Leclerc Etalondes	15	75€
Manifestations culturelles du Tréport	9	45€
		Total 2 100€
	= 42 chèques	

Pass 2023 :

A nouveau, sur la base de 1000 chèques, le devis d'IC4 a été retenue pour un montant de 1515€ HT (contre 1128€ HT en 2022). L'augmentation du coût correspond à un trait de colle supplémentaire, une numérotation suivie des chèques et à l'inflation des prix actuelle.

La proposition du service Communication basée sur des nuances de bleu a été retenue pour le visuel 2023 du Pass Sortir dans les 28 !

La communication devant être portée par la CCVS, il sera étudié la possibilité de mettre en place des informations permanentes sur les réseaux sociaux et affichages ou supports visuels type arrêt de bus pour appeler la population à se rapprocher de leur mairie ou CCAS, puis à justifier de ses revenus pour bénéficier du chéquier 2023. Un formulaire sera communiqué aux communes.

Les critères 2023 :

Des critères d'attribution plus précis ayant été demandés par les communes (le tableau de la banque alimentaire ne suffisant pas pour identifier les bénéficiaires en toute équité), les membres du CIAS décide de mettre en place un mode d'attribution basé sur le quotient familial du CIAS (indexé sur les revenus N-1) plafonné à 651€, à l'identique des critères pour les aides aux accueils collectifs de mineurs (ACM). Un formulaire sera transmis aux communes afin qu'elles puissent identifier les bénéficiaires puis récupérer des chèquiers dans la limite des 1000 pass.

➤ **Après en avoir délibéré l'assemblée délibérante décide à l'unanimité, de renouveler l'opération Pass Sortir dans les 28 ! sur la base de 1000 chèquiers, par 13 voix pour, 0 voix contre, et 0 vote abstention.**

• **Accueils de loisirs et séjours de vacances :**

A ce jour ; les aides 2022 se sont élevés aux montants suivants :

	ALSH	SV séjours de vacances	Total
Versement direct	18 835.67	13 065.20	31 900.87
Déduction à l'achat	38 988.12	5 275.70	44 263.82
Participation 2022			76 164.69

Le nouveau mode de gestion des participations CIAS, conventionnées depuis juin 2022 avec la CCVS, engendre des factures inférieures à 1€. Afin de prendre en compte le coût de gestion des factures, le prix plancher de 1€ sera appliqué en 2023.

Il n'est pas proposé de modification des aides aux accueils de loisirs et séjours de vacances, pour l'année 2023.

➤ **Un point relatif aux aides ACM a été proposé à l'assemblée délibérante.**

• **Personnes bénéficiant de mesure temporaire sur le sol français :**

Les communes d'Ault, Criel sur Mer, Dargnies, Eu, Gamaches, Le Tréport, Mers les Bains et Saint Quentin la motte ont conventionné avec le CIAS afin de bénéficier du remboursement des aides alimentaires et hygiène d'enfants de moins de 3 ans.

A ce jour, seules les communes de Gamaches et St Quentin ont adressé une facturation au CIAS pour un montant respectif de 400€ et 249.66€.

Lors du dernier CA, madame Dujancourt avait recensé 50 personnes hébergées dans les 28 communes, 13 enfants ont été inscrits au service enfance jeunesse, cet été. Les tranches 1 ou 2 ont été appliquées aux regards des documents fournis par les familles. Pour précision, plusieurs parents avaient une activité professionnelle et une rémunération ukrainienne autour de 600€ par mois.

En octobre, 37 personnes étaient toujours présentes sur le territoire mais aucun enfant n'a fréquenté les ALSH lors des dernières vacances en raison d'examen dans leur cursus ukrainien que les enfants suivent en sus de leur scolarisation en France.

➤ **Un point relatif aux aides a été proposé à l'assemblée délibérante.**

4/ Questions/réponses

Aucune question posée par les membres du CIAS

Clôture à 19h13



Le Secrétaire de séance
Jean Paul Mongne